



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2073

Approbation du Programme de coopération entre l'ISPEF (Institut des sciences et des pratiques de l'éducation et de formation - Université Lumière Lyon 2) et la Ville de Lyon

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2022/2073 - APPROBATION DU PROGRAMME DE COOPERATION ENTRE L'ISPEF (INSTITUT DES SCIENCES ET DES PRATIQUES DE L'EDUCATION ET DE FORMATION - UNIVERSITE LUMIERE LYON 2) ET LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'EDUCATION)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis quelques années, à la faveur des réformes des rythmes éducatifs, l'animation périscolaire est devenue un enjeu d'ambition éducative et de qualité d'accueil des enfants. Ces temps périscolaires, inscrits dans la journée et la semaine d'école des enfants, nécessitent des compétences d'intervention spécifiques. La Ville de Lyon s'investit en faveur de la qualification des intervenants du périscolaire, animatrices et animateurs mais également directrices et directeurs d'accueil de loisirs. Dans ce cadre, le partenariat entre la Ville de Lyon et l'Université Lyon II, datant de 2018, est renforcé par l'ouverture à la rentrée 2022 d'une nouvelle licence professionnelle autour de la coordination des accueils périscolaires.

En effet, forts d'une expérience de collaboration débutée en septembre 2018, la Ville de Lyon et l'ISPEF ont décidé de s'engager dans une coopération ayant pour but d'améliorer la qualité et la formation des intervenants et intervenantes dans le champ du périscolaire.

Cette coopération s'établit déjà au niveau de la formation dispensée par l'ISPEF en licence Sciences de l'éducation et master MEEF PE (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - professorat des écoles).

La Ville de Lyon et l'ISPEF conviennent que chaque année, des étudiants et étudiantes inscrit-es en Licence 3 ou en Master MEEF PE sont recruté-es comme animateurs et animatrices périscolaires. A ce titre, ils valident le stage obligatoire, nécessaire pour obtenir la troisième année de licence ou le Master MEEF PE.

Ce premier niveau de partenariat permet chaque année à des étudiantes et étudiants inscrit-e-s en Licence à l'ISPEF (Université Lyon 2) d'acquérir une expérience significative au sein des accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) municipaux avec deux objectifs majeurs :

- explorer une voie professionnelle méconnue : les métiers de l'animation au sein d'une collectivité territoriale ;
- se préparer à la gestion de groupes d'enfants en vue du professorat des écoles.

De manière plus globale, le projet concourt à l'amélioration du lien entre le scolaire et le périscolaire, et aux pratiques co-éducatives de ce nouveau champ éducatif.

Les interventions des étudiants se font essentiellement sur le temps de la pause méridienne (12h-14h15), ce qui correspond à l'aménagement des emplois du temps prévu par l'Université.

Fort de cette première expérience entre la Ville de Lyon et l'ISPEF, il a été proposé d'enrichir ce partenariat avec l'ouverture d'une nouvelle Licence professionnelle à la rentrée de septembre 2022 ayant pour mention « Métiers de l'animation sociale, socio-

éducative et socioculturelle » et pour parcours « Coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires dans les collectivités territoriales » suite à la validation gouvernementale.

Cette licence professionnelle vise plus spécifiquement les métiers liés aux fonctions de coordination des activités et de direction des accueils de loisirs, qu'il s'agisse de direction d'Accueil de loisirs associé à l'école, de coordination du Projet éducatif, de responsable de secteur, de cadre éducatif etc.

Il s'agit d'une licence professionnelle mixte, qui s'adresse d'une part à un public en formation professionnelle (contrat d'apprentissage et formation continue), d'autre part à un public en formation initiale.

Les contrats d'apprentissage concernent les professionnels qui exercent comme animateurs-trices périscolaires, directeurs-trices adjoint-es, directeurs-trices de centres périscolaires et/ou extrascolaires au sein de la Ville de Lyon.

L'équipe pédagogique de la licence professionnelle est constituée d'enseignants de l'ISPEF ainsi que de professionnels de la Ville de Lyon, recrutés comme vacataires par l'Université Lumière Lyon II.

Ce programme de coopération est établi entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon II.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1111-2 et L 2121-29 ;

Vu ledit Programme de coopération ;

Ouï l'avis de la commission **Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative** ;

### **DELIBERE**

- 1- Le Programme de coopération susvisé, établi entre l'ISPEF, représenté par la présidente de l'Université Lumière Lyon II et la Ville de Lyon, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit Programme et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Grégory DOUCET**